



Surveillant-e de Nuit Qualifié-e

Formation qualifiante

Formation – Niveau V

Pour les salariés, professionnels en poste ou demandeur d'emploi

OBJECTIFS DE LA FORMATION

-Clarifier ses missions, fonctions, responsabilités et limites de son intervention

-Assurer dans les règles, la sécurité des personnes et les biens selon les procédures propres à chaque établissement, et s'initier à la compréhension des difficultés des personnes accueillies pour y adapter sa posture et ses pratiques professionnelles

-S'intégrer dans une équipe éducative, sociale ou médico-sociale, et développer des modes de coopération dans la perspective de la continuité de la prise en charge. Contribuer de sa place au projet éducatif, social ou de soins. Affirmer son identité professionnelle

CONTENUS

1 Domaine de Formation (DF) spécifique

Surveillant-e de Nuit Qualifié-e

DF 1 - Contribuer à la qualité du cadre de vie

70 heures

Module 1 : Rôle et fonctions

Module 2 : Sécurité des personnes et des biens

Module 3 : Répondre aux besoins d'hygiène et de confort

Module 4 : Le travail de nuit

3 Domaines de Formation (DF) communs

Surveillant-e de Nuit qualifié-e et Maître-esse de Maison

DF 2 - Participer à l'accompagnement des personnes

63 heures

Module 1 : Les problématiques des publics et les approches relatives de la prise en compte dans l'exercice professionnel

Module 2 : Les fondements et méthodes de l'accompagnement

DF 3 - Travailler en équipe pluridisciplinaire

49 heures

Module 1 : Le cadre institutionnel de la fonction :

être capable de situer sa fonction dans un cadre institutionnel

Module 2 : Le travail en équipe pluri-professionnelle

DF 4 - Accompagnement méthodologique

21 heures

MÉTHODES ET DÉMARCHES PÉDAGOGIQUES

-Apports théoriques et méthodologiques appliqués aux situations professionnelles dans une logique de formation pour adultes.

-Les représentations, questions et pratiques des professionnels mises au travail, à travers l'étude de situations professionnelles.

-Dynamique de l'alternance, la théorie s'appuyant sur l'expérience professionnelle de chacun et l'analyse de la pratique, en articulation avec les institutions

-L'organisation par modules, spécifiques et communs, favorise la construction identitaire par métier et le sentiment d'appartenance à un champ professionnel

-Accompagnement collectif et individualisé pour jalonner le parcours individuel de chacun, construire les bases du dossier professionnel à soutenir devant le jury et se préparer à l'épreuve orale

DUREE ET RYTHME

378 heures

Nombre d'heures théoriques :
203 h

Stage en milieu professionnel :
175 (dispense en cas
d'expérience)

29 jours de formation théorique

DATES

La Formation se déroule

Du 16 avril 2018

Au 14 mars 2019

Clôture des inscriptions

avril 2018

LIEU DE LA FORMATION

Site Reze

Possibilité de formation en
intra en fonction du nombre
d'inscrits

COÛT PEDAGOGIQUE

Parcours complet :

Se renseigner près du
secrétariat

**Possibilité de valider en même
temps la formation de Maître
de maison.**

FINANCEMENTS POSSIBLES

- Plan de formation de l'employeur
- CIF Congé Individuel de Formation
- Pôle Emploi (se renseigner)
- AGEFIPH
- Autofinancement
- Autres financements divers

Calendrier 2018/2019 :

ANNEE 2018

16-17-18 avril 2018
28-29-30 mai 2018
18-19-20 juin 2018
26-27-28 septembre 2018
24 (matin)- 25-26-27 octobre 2018
21 novembre 2018
3-4-5-6 décembre 2018

ANNEE 2019

15-16-17 janvier 2019
4- 5-6 février 2019
11-12-13 mars 2019

14 mars 2019 : Jury professionnel

ALTERNANCE

Si absence d'expérience dans le métier, Stage de 175 heures, soit 5 semaines DONT 35 heures de stage en JOURNEE

Si obtention préalable de la qualification maitresse de maison
Stage de 70 heures

Accompagnement par un référent professionnel

Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social

Site Nantais
10 rue Marion Cahour
44400 REZE

Secrétariat pédagogique
02 40 84 34 55
Mail : fq-sn-mm@arifts.fr

Site : www.arifts.fr

N° d'activité : 52490006049
N° Siret : 50961850000011

CONDITIONS D'ACCÈS

La formation est ouverte à tous salarié exerçant ou appeler à exercer la fonction de surveillant de nuit et aux demandeurs d'emploi

Pré requis :

Pas de niveau scolaire requis, mais justifier d'un niveau minimum de pratique du français.

Pour les **demandeurs d'emploi** et les **Salariés en reconversion** sans expérience dans le métier effectuer ou justifier :

- d'une période de mise en situation professionnelle de 70h ou d'une expérience professionnelle de 2 semaines dans le secteur correspondant à l'emploi visé.
- un entretien de positionnement et de validation de parcours professionnel avec le responsable pédagogique viendra formaliser le parcours de formation

Si **titulaire de la qualification de maitre de maison** ,

Il est requis : Une période de découverte, type EMT, de 2 semaines

Ou une expérience professionnelle de 2 semaines dans le secteur correspondant à l'emploi visé.

VALIDATION DES COMPETENCES & OBTENTION DE LA QUALIFICATION

La formation de Surveillant de Nuit a un caractère qualifiant, certifiée par la CPNE-FP*, de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif.

Elle est de ce fait reconnue par la convention collective CC66.

Pour valider, il est nécessaire de

- Suivre avec assiduité l'ensemble des heures de formation
- Présenter le dossier professionnel devant un jury
- Valider les certificats requis : SST ou PSC1, et HACCP

Après validation, la CPNE-FP délivre un certificat de formation.

MÉTIER ET LIEU D'EXERCICE

Le surveillant de nuit exerce dans les établissements

-du **secteur social** : foyer de vie et d'hébergement, maison-relais, maison d'enfants à caractère social, centre d'hébergement et de réinsertion sociale...

-du **secteur médico-social** : maison d'accueil spécialisé, foyer d'accueil médicalisé, institut thérapeutique éducatif et pédagogique, institut médico-éducatif...

-du **secteur sanitaire** : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes...

Labellisée le 11/12/2014 par la CPNE-FP*
Conformément au cahier des charges

*Commission Paritaire Nationale de l'emploi et de la Formation Professionnelle